

DECRET N° 96-208 du 31 Mai 1996

portant nomination au Ministère du  
Plan, de la Restructuration Economique  
et de la Promotion de l'Emploi.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 portant composition des Cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- VU le Décret N° 92-63 du 10 Mars 1992 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère du Plan et de la Restructuration Economique ;
- SUR proposition du Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 Mai 1996,

DECRETE :

Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi :

- Conseiller Technique : Monsieur Roger DOVONOU
- Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique : Monsieur Maurice Dossou BANKOLE
- Directeur Général Adjoint de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique : Monsieur Henri Comlan CASSEHOUM

.../...

- Directeur du Plan et de la Prospective : Monsieur Sourou CODJA
- Directeur de la Planification Régionale et de la Promotion des Initiatives de Base : Monsieur Antoine ATOHOUN
- Directeur de la Promotion des Investissements : Monsieur Kaddi AGBEDE
- Directeur de l'Assistance aux Entreprises Publiques : Monsieur Georges Comlan DENONKPON
- Directeur de la Coordination des Ressources Extérieures : Monsieur Jean Marie EHOUZOU
- Directeur Départemental du Plan, de la Statistique et de la Promotion de l'Emploi de l'Atacora : Monsieur Ganni D. OUENDRADO
- Directeur Départemental du Plan, de la Statistique et de la Promotion de l'Emploi de l'Atlantique : Madame Marie Madeleine HOUNKONNOU IGUE
- Directeur Départemental du Plan, de la Statistique et de la Promotion de l'Emploi du Borgou : Monsieur Aristide ASSOGBA BOKO
- Directeur Départemental du Plan, de la Statistique et de la Promotion de l'Emploi du Mono : Monsieur Pierre ACHADE BIAOU
- Directeur Départemental du Plan, de la Statistique et de la Promotion de l'Emploi de l'Ouémé : Monsieur Désiré FALOLOU
- Directeur Départemental du Plan, de la Statistique et de la Promotion de l'Emploi du Zou : Monsieur Guy Tolidji HOUINSOU.

Article 2. - Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 31 Mai 1996

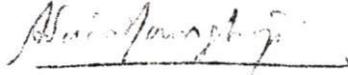
par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

.../...

Le Premier Ministre, chargé de la  
Coordination de l'Action Gouverne-  
mentale et des Relations avec les  
Institutions,



Maître Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre du Plan, de la  
Restructuration Economique  
et de la Promotion de  
l'Emploi,



Albert TEVOEDJRE.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MPREPE 4  
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3  
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 14  
JO 1.-